SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION **DES EAUX DE LA LYS**

DELIBERATION

Suite à la convocation en date du 7 décembre 2017. Le quorum n'avant pas été atteint le 11 décembre 2017. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la Lys le 15 décembre 2017.

PREFECTURE DU NORD

2 2 DEC. 2017

ARRIVEE

Étaient présents :

Mmes Haverlant, Massart, MM. Detournay, Dissaux, Gosset, Houssin, Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Goube, Leveugle, Leys, MM. Ben Amor, Cambien, Cauche, Desplanque, Godefroy, Haesebroeck, Lefebvre, Legrand, Petit, Vicot.

Pouvoirs:

Mme Goube donne pouvoir à M. Detournay,

Vu le rapport nº 40-17

DECIDE

- de réaliser l'étude réglementaire des rejets pluviaux et de mise en conformité des installations,
- de réaliser des campagnes d'analyses auprès du Laboratoire Départemental d'Analyses,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits au budget du Syndicat, cette mission étant suivie de travaux
- d'autoriser la signature par son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

VOTANTS: 8

POUR: 8

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Acte exécutoire déposé auprès

de Monsieur 🖊 Préfet, le

2 1 DEC. 2017

Le Président

Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Faux de la Lys

Jean Claude DISSAUX